

Charte d'éthique des partenariats MG Form pour la mise en œuvre de projets de formation continue

➤ *Introduction :*

La formation médicale continue vise à développer la compétence des médecins pour de meilleurs soins aux populations. Elle se doit d'être la plus indépendante possible d'intérêts autres que ceux-là, intérêts financiers ou politiques en particulier.

Divers financements sont possibles, financements par :

1. les médecins eux-mêmes, directement ou indirectement par l'intermédiaire du FAF-PM
2. des organismes publics ou para-publics (DGS, caisses d'assurance maladie, FAQSV, etc.)
3. des organismes privés (industries pharmaceutiques, assurances privées, etc.)

Dans les cas où il ne sera pas possible de financer des actions de FMC par des fonds venant des médecins ou des organismes publics, MG Form fera appel à des organismes privés à but lucratif, sous conditions strictes de partenariat.

Un partenariat se formalise entre des organismes dont les finalités et les objectifs diffèrent. Ils se reconnaissent cependant une convergence d'intérêts qui leur permet d'œuvrer ensemble pour la mise en œuvre d'actions de formation continue destinées aux médecins généralistes. Ce partenariat sera conforté par l'engagement réciproque à respecter un certain nombre de règles de fonctionnement inscrites dans une charte d'éthique qui pourrait reposer sur les bases suivantes :

- les principes généraux de la Formation Médicale Continue
- la charte de qualité du réseau MG Form
- les règles d'applications du partenariat.

➤ *Principes généraux* (code d'éthique du Québec) :

Les principes directeurs qui régissent les divers aspects de la formation médicale continue (FMC) portent sur le but et le contenu des activités et des programmes de FMC ainsi que sur les objectifs des intervenants et leur indépendance.

1- But des activités et des programmes de FMC:

Les activités et les programmes de FMC constituent un moyen privilégié d'assurer la diffusion des connaissances et des découvertes dans le domaine de la recherche clinique et pharmaceutique.

Ces activités et programmes doivent d'abord et avant tout viser à développer la compétence des participants de façon que ceux-ci puissent offrir à leurs patients des soins de qualité élevée. Ils visent à améliorer les savoir-faire, les connaissances et la compréhension des progrès accomplis dans les domaines de la recherche, de la science médicale et de la pratique clinique.

Ces activités et ces programmes ne doivent en aucun temps être orientés vers l'intérêt de l'organisme médical responsable de l'activité, des organisateurs, des personnes-ressources ou des sociétés commerciales, que ce soit réellement ou en apparence.

2- Contenu des activités :

Le contenu des activités et des programmes de FMC doit être objectif, équilibré et conçu de façon que les diverses hypothèses et opinions reconnues puissent être exposées. Il doit comprendre des informations médicales, scientifiques ou autres pouvant contribuer à améliorer la performance des médecins.

Le choix du contenu du programme, des personnes- ressources et de tout matériel diffusé à l'occasion d'une activité de FMC revient à l'organisme médical responsable de l'activité, après consultation et accord de ses partenaires.

Les partenaires doivent s'engager à séparer clairement les activités de FMC des autres types d'activités.

3- Rôle des intervenants :

Le rôle des intervenants en FMC (à l'exception des participants) est de promouvoir la planification, la réalisation et la gestion d'activités et de programmes de FMC de qualité élevée, et de contribuer à l'une ou l'autre des étapes du processus. Ils mettent en œuvre des activités et des programmes de FMC qui permettent aux participants d'acquérir, de maintenir ou de perfectionner des connaissances, des habiletés ou des attitudes, et qui ne servent pas à des fins promotionnelles ou commerciales.

4- Indépendance des intervenants :

Les intervenants en FMC (à l'exception des participants) doivent éviter d'introduire, dans la planification, la réalisation et la gestion des activités et des programmes de FMC, des éléments qui risquent de mettre en péril leur indépendance ou de les placer en situation de conflit d'intérêts, notamment par des avantages personnels, des honoraires dont le montant se situe au-delà de ceux habituellement versés, des gratifications ou des cadeaux.

Les personnes-ressources doivent présenter des informations scientifiques objectives, montrer les avantages et les inconvénients des éléments qu'elles présentent, faire état, le cas échéant, des divergences d'opinion existant au sein de la communauté scientifique, tout en évitant de promouvoir des produits ou des services particuliers.

Enfin, elles doivent s'abstenir de prendre part à des activités qui, sous des apparences d'activités de FMC, servent en réalité à promouvoir un produit ou un service.

➤ **La charte de qualité du réseau MG Form :**

Deux fondamentaux guident la politique, l'action et les contenus de formation de MG Form :

- Promouvoir la discipline Médecine Générale
- Former et accompagner les médecins généralistes, spécialistes de soins primaires de ville, dans leurs missions de soins primaires, dans l'exercice de leur métier, ses évolutions professionnelles et interprofessionnelles, en cohérence avec le projet professionnel de MG France pour les médecins généralistes.

Les formations

- S'adressent à tout médecin généraliste et aux professionnels de soins primaires et sont destinées à une large diffusion.
- Sont conçues par et pour des médecins généralistes en exercice.
- Répondent aux besoins professionnels des MG au plan individuel et en tant que groupe constitué ainsi qu'à des besoins de santé publique identifiés préalablement.
- S'appuient sur des concepts et caractéristiques de la discipline médecine générale : elles intègrent les 5 fonctions cardinales de la MG : le premier recours, la prise en charge globale, la continuité et le suivi au long cours, la coordination des soins, le rôle de santé publique.
- Sont conformes aux grands principes de la démarche généraliste : démarche probabiliste

- centrée sur le patient pris dans sa globalité.
- S'appuient sur des méthodes et techniques pédagogiques adaptées à la formation professionnelle des adultes.
 - Renforcent l'identité professionnelle par la confrontation des pratiques et le recours à l'expertise généraliste.
 - Privilégient les thèmes permettant à tout généraliste d'être reconnu dans son rôle d'acteur clé du système de soins.
 - Participent au bon usage des ressources disponibles en favorisant l'articulation avec les autres dispositifs sanitaires.
 - Contribuent à un développement professionnel concerté et cohérent entre les divers domaines ayant trait à la MG : enseignement, formation, recherche, représentation et défense professionnelle.

➤ *Charte de partenariat :*

La signature de contrats de partenariat entre MG Form (association nationale et associations régionales) et tout organisme public ou privé engage les partenaires au respect des principes énoncés ci-dessus ainsi qu'à l'application des règles suivantes :

1. Le choix des thèmes des formations, des objectifs, des méthodes pédagogiques et des intervenants est fait par l'organisme de formation, après consultation et accord du ou des partenaires.
2. Lorsqu'au cours des actions de formation, des produits ou matériels pharmaceutiques sont mentionnés, les références aux industriels qui les commercialisent et aux marques déposées sont évitées et les médicaments sont désignés par leur dénomination commune.
3. Les partenaires adoptent une comptabilité transparente qui permet à chacun d'être informé des sources de revenus et de l'allocation des dépenses.
4. Les conflits d'intérêts potentiels des organisateurs et des intervenants doivent être identifiés et signalésⁱ. Certains conflits d'intérêts, en particulier les rémunérations directes ou indirectes d'intervenants par une firme pharmaceutique, doivent être déclarés incompatibles avec l'agrément d'une action de FMC, suivant ainsi l'exemple récent des National Institutes of Health (NIH) américains, organismes chargés de la diffusion des connaissances médicales aux Etats-Unisⁱⁱ.
5. L'organisme partenaire participe au financement des frais de logistique, informations, hôtellerie, et à celui des frais pédagogiques, honoraires des intervenants compris. Il ne finance pas les autres activités éventuelles (soirées festives, activités des accompagnants) qui restent à la charge des participants.
6. Cette participation au financement des honoraires est versée à MG Form (association nationale ou régionale) qui se charge ensuite de régler les honoraires aux intervenants de la formation. En aucun cas, il ne sera fait de versement direct.
7. Le cas échéant, nos partenaires de l'industrie pharmaceutique, en contrepartie de leur aide financière et selon les contrats négociés pour chaque formation, peuvent disposer d'espaces de présentation de leurs activités, en dehors des salles de travail. Leur nom est cité sur les

documents remis aux participants par MG Form. La visite de leurs délégués au cabinet des participants peut être proposée mais les médecins restent libres de les recevoir.

8. Les deux partenaires collaboreront à la diffusion des invitations et du programme des formations par courrier à tous les médecins généralistes. La documentation remise aux médecins pendant ou éventuellement après la formation sera de source validée et aura au préalable été agréée par les deux partenaires.

Références :

1. La charte régissant les relations commerciales avec MG France et les structures associées
2. La charte de qualité du réseau MG Form (Le portfolio MGForm)
3. Code d'éthique des intervenants en éducation médicale continue (Conseil de l'éducation médicale continue du Québec et Compagnies pharmaceutiques de recherche du Canada)
4. La charte éthique du CNGE
5. La charte « Non merci... » 2005 de l'Association Mieux Prescrire
6. La charte de qualité de l'Unaformec
7. Les chartes du LEEM

ⁱ Déclaration de conflits d'intérêts à l'usage des intervenants lors de formations. CNGE, d'après cahier des charges 2006 de la FPC.

ⁱⁱ Formindep (lors des premiers Etats Généraux de la FMC Indépendante, organisés le 22 octobre 2005 par la SFTG)